

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AVRIL 2022



N° 26/2022

Le 8 avril deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 1^{er} avril 2022.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, Fernandes, M. Aubry, Mmes Delormel, Flagothier, Konan, M. Rousseau, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Rauzier par M. Desmedt, M. Moonen par M. Dubouil, M. Kwak par M Aubry, Mme Coulon par M Desmedt, M. Berthelot par M. Bourgeteau, Mme Barre par Mme Dollez.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Hamot, Lenoble, Mme Vigne et M. Matron. Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes Pour : 24
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Rétrocession de voirie.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il a reçu de la S.A.H.L.M du département de l'Oise une demande concernant le transfert dans le domaine communal du trottoir et partiellement du parking situés au droit du pavillon 9 rue du Blanc Saint Pierre, cadastrés AI 341 et 342.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

EMET un avis favorable au transfert dans le domaine communal les parcelles cadastrées AI 341 et 342 selon les limites convenues, à l'euro symbolique.

DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents et à intervenir dans ce transfert.

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental de l'Oise